

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 37

Hebdos régionaux de la région de la Capitale-Nationale

**Projet d'amélioration de la route 169, du km 9,6 au km 13,3,
dans les MRC de La Côte-de-Beaupré et de Charlevoix**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 15 MAI À HÉBERTVILLE

Québec, le 24 avril 2012 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'amélioration de la route 169, du km 9,6 au km 13,3, dans les MRC de La Côte-de-Beaupré et de Charlevoix* par le ministère des Transports. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 15 mai 2012, à compter de 19 h 30, à l'École primaire St-Joseph, située au 236, rue Hébert, à Hébertville**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 8 juin 2012.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 8 juin 2012, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque municipale d'Hébertville, 238, rue Hébert, Hébertville ;
- Bibliothèque de Métabetchouan, 87, rue St-André, Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Afin d'améliorer les conditions de sécurité et de fluidité de la circulation sur la route 169, entre le kilomètre 9,6 et le kilomètre 13,3, le ministère des Transports projette d'en modifier les courbes et le profil et d'y ajouter une voie lente. La route 169 débute à la hauteur du kilomètre 166 de la route 175, dans la réserve faunique des Laurentides, et se situe dans les MRC de La Côte-de-Beaupré et de Charlevoix.

L'emprise du tracé retenu aurait 53,7 m de largeur alors que la superficie totale des travaux couvrirait environ 199 610 m². De plus, 14 ponceaux devraient être remplacés ou éliminés. Outre la modification des courbes et du profil d'un tronçon ainsi que l'ajout d'une voie lente, les travaux consisteraient à stabiliser les talus de déblais et de remblais avec la pose de terre végétale, l'ensemencement et la plantation. On tenterait par ailleurs de récupérer les déblais en les réutilisant dans l'emprise en tant que remblais. Les travaux seraient complétés

par la pose de glissières, du pavage et de la signalisation. Le coût total actualisé du projet est estimé entre 7 M \$ et 8 M \$.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Les principales répercussions du projet, selon le promoteur, porteraient sur la qualité des eaux de surface et les eaux souterraines ainsi que sur les écosystèmes aquatiques.

Durant la phase de construction, des déversements accidentels d'hydrocarbures pourraient nuire à la qualité de l'eau. En réponse à cette éventualité, le promoteur installerait, en aval du chantier, une estacade flottante composée de rouleaux absorbants d'un diamètre minimum de 200 mm, et ce, pour toute la durée des travaux. Il disposerait aussi d'une trousse d'urgence de récupération des produits pétroliers.

L'ajout d'une voie lente à la route actuelle entraînerait une augmentation de la quantité de sels de voirie utilisés sur la route 169. Afin de minimiser cette répercussion dans les fossés et les cours d'eau et ainsi atténuer l'augmentation des teneurs en sels minéraux dans le réseau hydrique, le promoteur prévoit mettre en place des mesures particulières, telles que favoriser le drainage et aménager des bassins de captation empierrés.

En phase d'exploitation, le promoteur envisage des répercussions positives, soit l'amélioration de la sécurité routière et de la fluidité de la circulation ainsi que l'amélioration de la visibilité, qui devrait diminuer, entre autres, les risques de collision avec la grande faune.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **8 juin 2012**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : route169-beaupre-charlevoix@bape.gouv.qc.ca.